



MOTION DU 20 JANVIER 2023
SUR LA CONDAMNATION D'OLIVIER VANDECASTEELE

Les membres de l'Ordre des barreaux francophones et germanophone (AVOCATS.BE), représentés par leurs bâtonnières et bâtonniers ont pris connaissance de la condamnation, prononcée par une instance iranienne, de Monsieur Olivier Vandecasteele à une peine de 40 années d'emprisonnement et à 74 coups de fouets.

AVOCATS.BE s'élève avec force contre cette condamnation, prononcée au mépris du respect des droits de la défense de l'accusé, sans l'assistance d'un avocat librement choisi par celui-ci et alors qu'il était détenu arbitrairement, dans des conditions faisant fi du respect de sa personne et de son intégrité physique et morale.

Il dénonce solennellement la situation dans laquelle se trouve son compatriote, la condamnation qui a été prononcée à son égard et le contexte dans lequel elle le fut.

AVOCATS.BE en appelle aux autorités iraniennes pour que cette condamnation ne soit pas mise à exécution, mais aussi aux autorités belges et internationales pour que les moyens politiques et diplomatiques utiles soient mis en œuvre pour obtenir la libération rapide de Monsieur Olivier Vandecasteele.

Le président Pierre Sculier et le conseil d'administration d'AVOCATS.BE ;
Le bâtonnier Marc-Alain Speidel (barreau du Brabant wallon) ;
Le bâtonnier Emmanuel Plasschaert (barreau de Bruxelles) ;
La bâtonnière Nathalie Monforti (barreau de Charleroi) ;
La bâtonnière Yolande Moline (barreau de Dinant) ;
Le bâtonnier Denis Barth (barreau d'Eupen) ;
Le bâtonnier Laurent Winkin (barreau de Liège-Huy) ;
Le bâtonnier Pierre Neyens (barreau du Luxembourg) ;
Le bâtonnier Bernard Popyn (barreau de Mons) ;
Le bâtonnier Jean Sine (barreau de Namur) ;
La bâtonnière Anne-Sophie Rogghe (barreau de Tournai) ;
Le bâtonnier Serge Marcy (barreau de Verviers).